



Annexe 5

Echanges de données statistiques

La CCVRP transmet annuellement, au plus tard le 15 avril N + 1, par fichier à l'Unédic les données statistiques suivantes :

- le nombre d'employeurs par activité économique, et les effectifs VRP salariés totaux au 31 décembre, répartis par genre.

Le fichier pourrait avoir la forme suivante :

Période de référence : Année

Champ : France

Secteur d'activité économique (NAF révision 2, 2008)	Nombre d'établissements employant au moins un VRP	Effectif salarié VRP au 31 décembre - femmes	Effectif salarié VRP au 31 décembre - hommes
0000Z			
0111Z			
0112Z			
...			
...			
9810Z			
9820Z			
9900Z			
Total			

- les effectifs salariés au 31 décembre (nombre d'individus), répartis par genre et le nombre de cartes correspondant. Ce fichier pourrait par exemple prendre la forme suivante :

Période de référence : Année

Champ : France

Nombre d'individus au 31 décembre		Nombre de cartes au 31 décembre	
Effectif salarié VRP au 31 décembre - femmes	Effectif salarié VRP au 31 décembre - hommes	Effectif salarié VRP au 31 décembre - femmes	Effectif salarié VRP au 31 décembre - hommes

Remarque : les effectifs salariés correspondent au nombre de cartes de VRP et comportent donc des doubles comptes.

- le fichier des employeurs ayant versé des cotisations d'assurance chômage au cours de l'année N, ou employant au moins un VRP au 31 décembre de l'année N . Ce fichier comporte les informations suivantes :
 - le SIRET de l'employeur ;
 - le secteur d'activité économique de l'établissement employeur (NAF révision 2, 2008) ;
 - le département d'implantation de l'établissement ;
 - la commune d'implantation de l'établissement employeur (code officiel géographique de l'INSEE) ;
 - la catégorie juridique de l'entreprise ;
 - le montant des cotisations d'Assurance chômage versées au titre de l'année N ;
 - le nombre de VRP salariés au 31 décembre répartis par genre.

Les destinataires sont :

Claire Goarant : cgoarant@unedic.fr

Jean-Paul Blouard : jblouard@unedic.fr